



Rapport financier du trésorier

A l'assemblée générale du 11 mars 2026

I. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2025 a été marquée par une instabilité politique qui a nui à la constance que nous pouvions avoir avec nos interlocuteurs financeurs. Les efforts entrepris pour assurer l'équilibre financier de notre association se sont poursuivis. A l'excédent de 19 691 obtenu en 2024, notre action a dégagé un excédent de XXXXX€ au cours de l'exercice 2025. Cette tendance de plusieurs exercices bénéficiaires doit impérativement se poursuivre pour reconstituer et renforcer les fonds propres de notre association.

On notera la poursuite et le renforcement des actions de la LICRA dans l'accomplissement de projets de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, sur le terrain ou en termes d'interventions sur Internet et sur les réseaux sociaux alors que le nombre actes antisémites ont considérablement augmenté au cours des dernières années et que l'expression de propos haineux revêtent une forme de radicalité.

Pour y parvenir, et accomplir les objectifs contractuels convenus avec ses partenaires financiers, notamment publics, il a été conclu des conventions triennales d'objectifs et de moyens notamment avec les différents ministères, avec la DILCRAH et avec la Protection de la jeunesse sous mains de Justice (PJJ). Par ailleurs, l'objectif de notre association et elle s'y emploie est toujours d'attirer des ressources diversifiées de financement notamment par la formation ou l'assistance aux entreprises en matière de discriminations c'est donc une évolution indispensable de notre modèle économique à laquelle nous devons nous employer. Aussi nous renforçons nos offres de formation adaptées et payantes auprès des entreprises et des institutions et nous continuons de proposer la signature de contrats de coopération, en nous adaptant à la demande et aux besoins de nos partenaires.

Notre association a doit continuer l'adaptation de son mode de fonctionnement et à utiliser les moyens techniques de visioconférences pour organiser les réunions du Bureau Exécutif, du conseil fédéral et le travail des commissions statutaires.

Ce travail a permis de réunir et de mobiliser les participants, d'initier et de mener à bien des travaux de fond :

- Réalisation de notes pédagogiques questions/réponses pour interventions scolaires de tout niveau.
- Réflexion et mise en œuvre d'actions sur l'impact des événements internationaux sur l'expression de la haine en ligne liée au racisme, à l'antisémitisme et à l'exclusion,
- Des ressources ont été mobilisées afin de favoriser l'accueil des victimes et améliorer la structure d'accompagnement,
- Mise à jour permanente des supports et d'un guide d'animation pour nos interventions auprès des forces de police et de gendarmerie (lesquelles sont à aujourd'hui à l'arrêt, faute de financements) et de l'absence d'un signataire susceptible de s'engager sur une période triennale.
- Poursuite des travaux de réflexion sur la différence entre le racisme et l'antisémitisme,
- Réalisation de notes de la Licra laissées à la suite de nos interventions,
- Formations des militants sur les interventions en milieu scolaire de tout niveau ainsi qu'à l'accueil de victimes.
- Développement des actions de formation en entreprises et auprès des institutions.

Au plan européen, la LICRA poursuit son travail de collaboration avec d'autres associations européennes et soumissionne en permanence à de nouveaux projets.

Enfin, la Commission Juridique de la Licra a continué à suivre et à formuler des propositions chaque fois qu'elle a estimé nécessaire de le faire tant sur l'actualité législative que sur les projets de texte en préparation.

De ce fait, l'activité de la Licra s'est poursuivie, elle a adapté parfois intensifié ses actions permettant de justifier pleinement le niveau des subventions et mécénats alloués par ses partenaires.

On notera une action toujours soutenue de demandes de paiements des dommages et intérêts alloués à la Licra dans le cadre des procédures où elle s'est constituée partie civile, ce processus est souvent entravé par l'insolvabilité déclarée ou organisée par les débiteurs ou par les difficultés matérielles rencontrées sur le terrain.

On notera encore une fois l'indispensable gestion rigoureuse et contrainte de ses finances et de sa trésorerie. Cette préoccupation constante vise à assurer l'équilibre financier et partant la pérennité de l'association.

On notera avec regret la baisse significative des dons privés.

II. LES COMPTES DE LA LICRA POUR L'EXERCICE 2025

A. LE COMPTE DE RESULTAT (OU COMPTE DE FONCTIONNEMENT) 2025 EN EXCEDENT VOISIN DE 2 000€

Il est utile en termes de comparaison de rappeler que l'excédent de 2024 s'élevait à un peu plus de 19 000 €.

Le résultat de l'exercice 2025 est positif d'un peu moins de 2 000€.

- Les produits globaux de l'association 2 331 891 € sont très inférieurs à ceux de l'exercice 2024 (2 828 140 €). Cette diminution importante s'explique par une opération de communication exceptionnelle en 2024 qui a mobilisé des dons spécifiquement affectés à cette opération
- Les charges de l'association 2 329 972 € ont été autant que possible maîtrisées. En rappel à celles de l'exercice précédent s'élevaient à 2 808 449 €. Cette baisse est corrélée aux produits liés à la campagne de communication précitée. On remarquera une hausse notable des frais de déplacement liés à des actions de terrains
- Les subventions publiques et privées en sont en légère diminution (1 140 880 € en 2025 contre 1 168 900 € en 2024). On regrettera à l'absence de subventions du C.I.P.D.R depuis l'exercice 2023 et l'impossibilité de signer une convention triennale malgré nos efforts répétés les incertitudes budgétaires et l'instabilité gouvernementale éclairent ces difficultés.
- Le niveau des autres diverses subventions attribuées reste relativement stable, parfois en légère diminution. On notera l'importance relative de la DILCRAH 520 000€, destinés à financer les actions de terrain. On notera également la subvention du ministère de l'Education Nationale qui s'élève à 110 000€ y compris celle du ministère de l'enseignement supérieur. Les subventions publiques, restent en l'état actuel du modèle économique **la principale source de financement de la Licra**, ce qui doit rester un sujet de préoccupation. Il n'est pas douteux que les efforts budgétaires que la nation devra entreprendre risquent de se traduire par une diminution de ce type de ressources.
- Le produit des cotisations perçues (72 410 €) est en diminution par rapport à l'exercice 2024 (87 202 €)

Une analyse précise section par section des raisons de cette diminution est réalisée en interne et doit se concrétiser par une réflexion visant à mobiliser les jeunes par d'autres moyens tenant compte notamment des évolutions technologiques (réseaux sociaux utilisés par les jeunes).

Les autres produits 407 908 € essentiellement des dons et produits de mécénats sont en diminution par rapport à 2024 (976 308 €). Ils résultent de l'opération de communication citée plus haut en 2024 qui ont pesé pour 474 000 €. Pour la troisième fois cette année, apparaissent des recettes provenant d'un financement participatif à concurrence de 60 310 €

(malheureusement en baisse importante et regrettable 191 160€ au titre de l'exercice précédent).

L'importance relative de ces autres produits reste toujours trop faible dans les produits d'exploitation de l'Association.

- Il est important de noter, pour une bonne appréciation des comptes, **le poids relatif des reprises (en produit) et dotations (en charge) des fonds dédiés**. Les reprises s'élèvent à 619 986 € en 2025. Il s'agit des sommes qui avaient t été allouées pour un exercice donné (2024 ou antérieures) et qui pour des raisons logistiques ou matérielles n'ont pu être engagées qu'en 2025. Les financements étant spécifiquement attachés à une action déterminée, un suivi rigoureux doit en être assuré. Il n'y a plus de fonds dédiés à la clôture de l'exercice

S'agissant des Charges

- L'activité déployée par la Licra a nécessité l'emploi de l'effectif du Siège dont l'effectif s'élève en équivalent à temps plein à 15 à la clôture de l'exercice. Les charges relatives au personnel, charges sociales incluses, s'élèvent à 909 229 € (contre 1 045 752€ en 2024). Etant observé que la diminution résulte d'une économie sur les charges sociales de 66 324 € obtenue à la suite d'une réclamation qui a été acceptée
- Cette importance des moyens humains consacrés à notre activité traduit directement la poursuite et l'intensification des engagements pris par la Licra dans le cadre des conventions qui lient l'Association à ses partenaires financiers : DILCRAH, villes, Conseil Régional d'Ile-De-France, Justice et PJJ, Affaires étrangères et Commission européenne, mais aussi de conventions passées avec la LFP et d'autres organismes privés.
- Les « autres achats et charges externes » passent de 758 760 € en 2024 à 1 250 201 en 2025 . L'augmentation de ce poste intègre les charges exceptionnelles liées à l'opération de communication 367 686 € sans incidence sur le résultat car on retrouve un montant identique en reprise de fonds dédiés. Pour le reste on notera le recours à des services extérieurs dû à la mise en place d'un management de transition et d'un conseil en droit social. Il faut aussi constater une évolution préoccupante des frais de déplacement 167 069 € contre 104 037 € liés au fonctionnement et à l'animation de notre association : Commissions statutaires, réunion d'animation et de réflexion relatives aux actions, congrès et universités thématiques organisés parfois à distance dans le cadre de l'objet social de la Licra.
- Parmi les autres charges d'exploitation, on notera pour 71 574 € (contre 142 782 € en 2024) les charges liées à la vie de l'Association : les subventions, aux sections et les autres charges de gestion courante (qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Licra)

B. LE BILAN (OU ETAT DU PATRIMOINE) DE LA LICRA S'ELEVE A UN TOTAL DE 1 037 377 € CONTRE 1 728 385 € EN 2024)

Au passif :

- Les fonds associatifs (fonds propres) sont positifs (248 430€), en raison de l'affectation proposée à la présente assemblée générale de l'excédent de 19 691 € de l'exercice en report à nouveau.
- **Les fonds dédiés sur subventions s'élèvent à 0 € contre 619 986 € à la clôture de l'exercice précédent.**
- Les dettes (à moins d'un an) qui comprennent les dettes dues aux fournisseurs (y compris les rétrocessions aux sections) ainsi que les dettes sociales (charges trimestrielles) pour 467 133 € par comparaison les dettes s'élevaient à 526 480 € au 31 décembre 2024. Cette somme inclut :
 - Le reliquat du montant de la vente des locaux de Bordeaux

A l'actif, on enregistre :

- Le volume des immobilisations en valeurs nettes qui se situait à 11 865 € au 31 décembre 2024, s'élève à 16 822 € à la fin de l'exercice.
- Le montant des actifs non immobilisés s'élève à 1 037 377 € contre 1 728 385 € en 2024. Il figure dans ces sommes les condamnations allouées en dommages et intérêts au profit de la Licra (321 814 €) qui, dans un souci de prudence, font l'objet pour la totalité du montant d'une provision pour risques de non-recouvrement.
- Au 31 décembre 2025 figurent les disponibilités bancaires à hauteur de 422 826 €. Au 31 décembre 2024 ce montant s'élevait à 1 189 190 €. Ce montant incluait le compte Publicis à concurrence de 358 486€.

Il convient de rappeler et de souligner les difficultés périodiques, devant lesquelles se retrouve notre association. En effet, le rythme d'encaissement de nos subventions ne permet de faire face que très difficilement aux engagements mensuels de la Licra qui doit attendre le paiement parfois plus tardif encore que les années précédentes, des montants qui lui sont alloués.

III. APPROBATION DES COMPTES, AFFECTATION DU RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 présente un total de 1 037 377 €

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste affiche un total de produits de 2 331 891 €

Ce compte de résultat dégage un excédent de 1 919 €.

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, il vous sera demandé d'approuver les comptes qui vous sont présentés.

Le résultat de l'exercice est un excédent de fonctionnement qui s'élève à 1919 €. Il vous est demandé d'affecter ce montant en report à nouveau.

Après cette affectation, ce dernier sera débiteur de 68 327 €.

IV. BENEVOLAT

En préambule, il est rappelé que seul le Président de l'Association perçoit une rémunération égale à 75% du smic depuis le 1 mars 2024. Les Vice-présidents, secrétaire général, trésorier n'ont perçu aucune rémunération de la part de l'association.

Le bénévolat au 31 décembre 2025 a été estimé et a été valorisé à 6 301 065 € selon un inventaire comparable à celui retenu au titre de l'exercice 2024 6 200 924 €.

Précisions sur la méthode retenue :

Nous avons repris la méthode du « coût de remplacement » (rémunération de référence des bénévoles). Selon la qualification et l'origine professionnelle des membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral qui peuvent aussi assurer la présidence des commissions statutaires de la Licra, il a été pris le parti de retenir un taux unique de 60 € alors que deux taux horaires de 46€ et de 74€ étaient pratiqués au cours des années antérieures. Les références et décomptes des temps figurent de manière détaillée dans l'annexe détaillée aux comptes sociaux.

Le bénévolat est inscrit au compte de résultats de notre association, sous l'observation d'incertitude formulée sur les 4 096 620 € attachés au militantisme de terrain, est donc valorisé globalement à 6 301 065 €.

Il a été estimé des temps de réunions et un nombre annuel de réunion selon leur nature dont la synthèse est exposée dans le tableau suivant :

	ESTIMATION DU NOMBRE D'HEURES	VALORISATION BENEVOLAT
BUREAU EXECUTIF	14 325	859 508
CONSEIL FEDERAL	12 237	794 937
TOTAL	26 562	1 654 454

Pour l'année 2025, et sur la base de méthodes de recensement identiques et valorisé à 60 € /h , le bénévolat global de la Licra pour le travail de veille, d'identification et de prévention

(Gouvernance, Bureaux Exécutifs, travaux des Commissions statutaires, Conseils Fédéraux, séminaires, congrès et Universités thématiques). Cette somme de 1 654 454 € est estimée de manière précise et vérifiable.

Il convient d'ajouter à ce chiffrage la valorisation du temps consacré par les avocats bénévoles de la Licra au suivi, préparation et temps d'audience sur les procédures engagées pour le compte de la Licra, et à leur participation aux travaux des différentes commissions juridiques. Il est valorisé à 550 000€. Cette somme est estimée de manière précise et vérifiable.

S'ajoute à ces valeurs, le temps consacré (68 277 heures estimées) par les bénévoles de notre association aux diverses actions engagées sur le terrain au travers de nos sections, lesquelles sont valorisées à 4 096 620 €. Ces dernières évaluations, comme évoqué dans le rapport 2024, ont fait l'objet d'un travail de recensement de quantification, d'uniformisation et de méthode. Afin de répondre au mieux au suivi et à la traçabilité du travail de terrain effectué par les militants de la Licra.

En définitive, le bénévolat valorisable de la Licra s'élève à plus de six millions d'euros venant souligner le poids de la valeur économique réelle de l'association qui **s'ajoute à la seule comptabilisation des produits et contributions pécuniaires qu'elle perçoit.**

V. **ORGANES DE CONTROLES, SITUATION DES MANDATS**

La société d'expertise comptable Audit & Analyse a assuré, pour l'exercice 2025 comme pour les années précédentes, une mission de révision et de présentation des comptes de la Licra.

La société Finantis a assuré pour l'exercice 2024 la fonction du commissariat aux comptes de l'association, confiée à Yves-Alain ACH et Carelle PERNOT . Il vous sera rendu compte de leur mission de certification des comptes. Leur mandat s'achève cette année, il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler leur mandat.

Le secrétaire général et le trésorier ont été nommés par le président Mario STASI. Le président de l'association.

Le mandat de trésorier national de la Licra a été confié à Jacques ZAKS qui a exercé sa mission jusqu'au 30 juin 2025. Dominique MOREL assure depuis cette date l'intérim.

Le secrétaire général de la Licra est Ari SEBAG. Le secrétaire général, assisté du trésorier national, assure la responsabilité budgétaire, financière et de gestion de l'association, décidant, avec le président, l'ordonnancement des dépenses dont le paiement est opéré par les trésoriers qui approuvent également les devis et contrats de prestations les plus importants. Ces derniers supervisent l'établissement des états budgétaires, financiers et analytiques décrivant l'activité de la Licra et veillent à l'équilibre des finances, des comptes et de la trésorerie de l'association.

La Licra publie ses comptes, certifiés par ses commissaires aux comptes. Elle figure parmi les associations transparentes en termes de gestion. Elle œuvre au perfectionnement de son système d'information (modernisation de la gestion économique et financière de l'association et du suivi des obligations sociales.

Ce système d'information décrit précisément l'activité de l'association, notamment dans ses relations avec ses partenaires financiers, publics et privés.

L'Association a fait évoluer au cours de l'année précédente, la rédaction et le contenu de l'annexe comptable afin que celle-ci soit conforme à la réglementation comptable applicable aux associations faisant appel à la générosité publique.

Pour la présentation des missions sociales de la Licra, il convient de se rapporter au Rapport d'Activité 2025 de la Licra, disponible et accessible sur le site de la Licra www.licra.org

Dominique Morel
Trésorier national